



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 31 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 22 **Votants** : 26

Présents : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, M. LAPOUGE, M. VERDIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, Mme RATIE, M. VALLON M. BOUILHAC, Mme PRIOLEAU, Mme TALOCHINO, M. GARCIA, Mme BENEDETTI, M. ROBERT, M. DUBREUIL, Mme BERTHOMMIER, M. ROY, Mme VINCENZI, M. FOURNIER, Mme POUPIN, Mme PERUFFO
Excusés : M. ROSEAU, M. PELOUX, Mme PUYJALINET, Mme VAN DER HORST, Mme MERY
Procurations : M. ROSEAU à M. GARCIA, M. PELOUX à M. ROBERT, Mme VAN DER HORST à Mme BENEDETTI, Mme MERY à Mme BERTHOMMIER
Secrétaire de séance : M. FOURNIER

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

- 0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017
- 1/ Ligne de trésorerie
- 2/ Dissolution du Syndicat Intercommunal du Bas Canton
- 3/ Choix des entreprises des lots 2-3-7-8-9-15 dans le cadre de la construction de la gendarmerie
- 4/ Déclassement d'une partie de la RD936
- 5/ Ouvertures dominicales
- 6/ CDC du Pays Foyen : Rapport d'activités 2016
- 7/ Détermination des tarifs dans le cadre de la régie spectacles et attribution d'une indemnité pour le régisseur titulaire
- 8/ Détermination des montants et des conditions d'attribution des cadeaux
- 9/ Participation à l'animation "Chut, on écoute la télé!" au Grand Pineuilh
- 10/ Participation versée à la commune de Ste-Foy-La-Grande pour la création de la sculpture offerte à la délégation allemande de Rotenburg lors du 50ème anniversaire des échanges
- 11/ Convention de mise à disposition du bus à l'association Canoë Kayak St Antoinais pour le cycle pédagogique piscine
- 12/ Intégration de Solange RIBEYREIX dans la commission sport/culture/vie associative
- 13/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h25

M. FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire excuse M. ROSEAU (qui donne procuration à M. GARCIA), M. PELOUX (qui donne procuration à M. ROBERT), Mme PUYJALINET, Mme VAN DER HORST (qui donne procuration à Mme BENEDETTI), Mme MERY (qui donne procuration à Mme BERTHOMMIER).

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 est approuvé.

1/ Ligne de trésorerie

Miguel GARCIA, premier adjoint en charge des Finances, informe le Conseil Municipal que la Commune souscrit, d'année en année, une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, en prévention de tout problème de trésorerie qui pourrait advenir dans l'attente du versement de certaines recettes, telles que des subventions, le Fonds de compensation de la TVA ou la taxe d'aménagement, et pour le paiement des opérations d'investissement.

Une consultation a été réalisée auprès de différents organismes bancaires. Trois propositions du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de la Caisse d'Epargne ont été reçues. Il est proposé de contractualiser avec le Crédit Agricole, qui propose une offre plus intéressante, selon les conditions suivantes :

- Montant : 500 000€
- Durée : 1 an
- Taux variable : EURIBOR 3 mois au 19/10/2017 (-0,329%) + marge bancaire fixe de 0,65% = 0,321%
- Frais de dossier : 500€
- Commission d'engagement : 750€

M. ROBERT explique que l'EURIBOR est un taux interbancaire européen. M. BILLOUX ajoute qu'il est négatif depuis quelques temps.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la souscription à une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, selon les conditions ci-dessus et autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tout document nécessaire.

2/ Dissolution du Syndicat Intercommunal du Bas Canton

Suite à la prise de compétence de la GEMAPI par la CDC du Pays Foyen au 01/01/2018, dans le cadre de la loi NOTRE, et de la constitution d'un service communautaire dédié, M. le Maire explique qu'il convient de dissoudre le syndicat intercommunal du Bas Canton. En effet, il revient aux conseils municipaux des quatre communes membres de se prononcer sur ce point. Il a été décidé de la mise en place d'une CLECT pour gérer l'actif et le passif du syndicat. Les quatre communes décideront ainsi des dispositions financières, en lien avec les membres du comité syndical.

M. le Maire explique que les communes de Ste Foy La Grande et St Avit St Nazaire ont déjà délibéré sur le sujet. Il ajoute que l'encourt de la dette est de 175 000€ environ. Les communes cotisent auprès du syndicats selon un ratio calculé d'après la population, la superficie et le linéaire de ruisseaux. Il explique que l'idée est de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui se chargera d'étudier le dossier. Les emprunts seraient rachetés par un emprunt contracté par la CDC du Pays Foyen. Les communes pourraient continuer à cotiser à hauteur du montant des cotisations annuelles. Ces cotisations seraient versées à la CDC et financeraient l'emprunt. En 3 ans environ, les communes auraient payé la totalité de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, à la majorité, un contre (M. BILLOUX) et une abstention (M. ROSEAU), le Conseil Municipal approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Bas Canton et autorise M. le Maire à entamer les démarches nécessaires.

3/ Choix des entreprises des lots 2-3-7-8-9-15 dans le cadre de la construction de la gendarmerie

Dans le cadre de la consultation pour la construction de la gendarmerie, M. le Maire explique que 15 lots ont été constitués. A la suite de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission d'appels d'offres, qui s'est réunie le 11 octobre dernier, propose de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 2 - Ossature bois/bardage : Horizon Bois à Sarliac sur l'Isle (24) pour un montant de 70 868,84€ HT, soit 85 042,60€ TTC

- LOT 3 - Etanchéité : SCEP à Boulazac (24) pour un montant de 148 974,22€ HT, soit 178 649,06€ TTC

- LOT 7 - Escalier bois : Davy Services à St Florent le Vieil (49) pour un montant de 29 933,37€ HT, soit 35 920,04€ TTC

- LOT 8 - Cloisons doublage/faux plafonds : Ets Mainvielle à Puch d'Agenais (47) pour un montant de 163 105,61€ HT, soit 195 726,73€ TTC

- LOT 9 - Electricité : SPIE Sud Ouest à Bergerac (24) pour un montant de 187 308,62€ HT, soit 224 770,34€ TTC

- LOT 15 - Voirie/réseaux divers : Eurovia à Bergerac (24) pour un montant de 396 415,82€ HT, soit 475 698,98€ TTC

Une phase de négociation est en cours pour les lots 1, 6, 10, 11 et 13 et une relance de la consultation sera mise en place pour les lots 4, 5, 12 et 14.

M. BILLOUX explique que la négociation donne une seconde chance aux entreprises de présenter une offre, à condition qu'elles soient bien positionnées dans le classement.

M. VALLON demande si la commune a obtenu des subventions supplémentaires. M. le Maire explique que le subvention gendarmerie et le loyer annuel ont été réévalués. La première pierre serait posée en février 2018. La durée des travaux est de 14 mois. M. ROY ajoute que le montant du loyer reste inchangé durant 9 ans puis réévalué. M. VALLON pense que l'implantation de la gendarmerie aura une répercussion sur les effectifs scolaires. Mme TALOCHINO pense qu'il est important de miser sur la qualité des logements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour retenir les entreprises ci-dessus, selon les conditions financières établies et autorise M. le Maire, ou en son absence, le 1er adjoint, à signer tout document nécessaire.

4/ Déclassement d'une partie de la RD936

A la demande du Conseil Départemental de la Gironde, M. le Maire propose le déclassement d'une partie de la RD936^e6. En effet, la voie desservant le lieu-dit Beneytou n'a plus les caractéristiques d'une route départementale. Le déclassement englobe une branche du giratoire jusqu'à son îlot séparateur. M. le Maire propose donc le transfert de domanialité.

Mme TALOCHINO ajoute que l'entretien incombera à la commune de Pineuilh. M. le Maire ajoute que cette portion a été refaite par le Département récemment. Cela entrera dans la voirie communale et donc dans le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Mme VINCENZI ajoute que la présence des platanes va engendrer beaucoup d'entretien. M. BOUILHAC propose de négocier avec le Département pour qu'il gère l'entretien des arbres. M. le Maire doute que cela soit possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'accorde sur le déclassement d'une partie de la RD936^e6, comme explicité ci-dessus.

5/ Ouvertures dominicales

Dans le cadre du décret n°2015-1173 du 23 septembre 2015 portant application de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (Loi Macron) et conformément aux dispositions des articles L3132-26 et R3132-21 du Code du Travail, Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'autoriser les dérogations au repos dominical des salariés des commerces au détail. Les activités commerciales concernées sont :

- prêt à porter et accessoires
- parfumerie, coiffure
- articles de sport et de loisirs
- électroménager
- articles ménagers - mobiliers - décoration
- alimentation, vins et spiritueux
- bricolage

Les dates proposées pour 2018 sont : 14 janvier, 21 janvier, 1^{er} juillet, 8 juillet, 26 août, 2 septembre, 9 septembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Mme PRIOLEAU explique être contre le travail le dimanche, qui nuit, d'après elle, à la vie de famille. M. ROY explique que souvent le travail du dimanche est organisé avec des employés volontaires.

Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention (Mme Prioleau), le Conseil Municipal s'accorde sur les ouvertures dominicales explicitées ci-dessus.

6/ CDC du Pays Foyen : Rapport d'activités 2016

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente le rapport d'activités 2016 de la CDC du Pays Foyen et encourage à lire le document qu'il trouve très bien fait, synthétique et instructif.

M. BOUILHAC explique que la CDC du Pays Foyen a souhaité créer un document simple et synthétique.

M. ROBERT relève le nombre important d'employés et le taux d'absentéisme. M. VALLON explique que le nombre de personnel s'explique par le transfert de certaines compétences à la CDC du Pays Foyen.

M. ROBERT est étonné par certaines utilisations des fonds publics :

- 200 000€ de travaux chez des propriétaires occupants et bailleurs : il ne trouve pas cela normal car, même si cela fait partie de la politique de la ville, la location de ces logements engendre des loyers
- 34 000€ de cadeau de taxe foncière aux bailleurs sociaux : il déplore cela alors que la CDC a supprimé l'exonération de la taxe foncière des entreprises. Il pense que dans le contexte dans lequel se trouve Ste Foy, il serait préférable d'aider les entreprises.
- dans le schéma des travaux, il déplore la démolition de la mairie de Ste Foy La Grande et son transfert ailleurs
- dans les domaines de la petite enfance et du CIAS : il trouve que les fonds sont bien utilisés
- il ne remet pas en cause l'existence de Mézière mais trouve dommage que le foot ne puisse pas l'utiliser
- il ajoute qu'au regard du budget de fonctionnement, un projet de piscine pourrait être pris en charge par la CDC.

M. VALLON explique que dans le cadre de l'Opération pour l'Amélioration de l'Habitat, des fonds de la CDC sont obligatoires pour obtenir des subventions. La fiscalité relève d'un choix politique. La démolition de la mairie de Ste Foy est un projet propre à la commune de Ste Foy. M. le Maire ne voit pas l'intérêt d'un tel transfert. M. VALLON ajoute que les abattements destinés aux bailleurs sociaux permettent en contrepartie d'obtenir une amélioration des services des bailleurs. Il ajoute que Mézière est composé d'un stade de rugby et de deux gymnases mis à disposition des écoles et des associations. Ce complexe accueille des manifestations sportives et culturelles. Pour ce qui est du foot, le stade de Mourennes va bénéficier de travaux financés par la CDC (à l'intérieur du stade), à hauteur de 26 000€. M. le Maire explique être en phase de négociation pour l'acquisition de parcelles

autour du stade, afin de réaliser un parking. Pour ce qui est du projet piscine, M. VALLON explique que le dossier est en cours. D'après une étude, le déficit serait de 400 000€ par an. Le dossier n'a pu voir le jour en 2013 en raison de la mise en place des TAP. M. BOUILHAC ajoute que les réseaux d'eau engendrent beaucoup de dépenses. M. VALLON explique que Mézière coûte cher. Malgré la mise en place d'une ClecT avec la commune de Ste Foy et suite à une négociation, Ste Foy cotise moins; le surplus étant pris en charge par la CDC du Pays Foyen.

Pour comparaison, M. FOURNIER demande quel est le taux d'absentéisme pour la Commune de Pineuilh. Mme TORRES enverra cette information aux élus par courriel.

M. GARCIA explique que la CDC possède des services importants. Néanmoins, il espère que le volet économique va se développer. Le projet de piscine est une grande attente pour les administrés. M. VALLON ajoute que ce projet est en cours d'étude de faisabilité. La CDC du Pays Foyen possède une image de CDC de services. Mais cette vision commence à changer avec la mise en place d'investissements comme la Marpa, la maison de la petite enfance, le cinéma. M. VALLON avait proposé la mise en place d'un service d'aide auprès du CEPF pour conseiller les entreprises locales dans le cadre du montage de dossiers de marchés publics, pour ce qui est du volet économique.

M. le Maire compte sur le soutien et la collaboration de la CDC dans le cadre de deux dossiers d'entreprises locales de Pineuilh.

Mme POUPIN ajoute que les dossiers OPAH de Pineuilh concernent des propriétaires occupants.

7/ Détermination des tarifs dans le cadre de la régie spectacles et attribution d'une indemnité pour le régisseur titulaire

M. Baudouin FOURNIER, conseiller municipal en charge de la jeunesse et de la culture, explique qu'il convient de délibérer sur les différents tarifs qui seront appliqués aux spectacles proposés, et ce dans le cadre de la régie spectacles. Les tarifs proposés sont les suivants :

- tarif 1 (tarif réduit pour enfant -12 ans) : 5€
- tarif 2 : 5€
- tarif 3 : 10€
- tarif 4 : 15€
- tarif 5 : 20€
- tarif 6 (consommation) : 1€
- tarif 7 (consommation) : 2€

Le tarif de chaque spectacle sera déterminé au regard des frais d'organisation.

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de régie d'un montant de 110€ par an.

M. FOURNIER explique que l'idée est de créer une offre culturelle sur Pineuilh et de la développer par la vente de billets. Il est question de créer une grille tarifaire. Il tient à remercier Mme CAZEMAJOU et Mme TORRES pour la mise en place de cette régie.

M. BOUILHAC souhaite que le logo de Pineuilh apparaisse sur les supports de communication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus ainsi que l'attribution d'une indemnité au régisseur titulaire de 110€ par an.

8/ Détermination des montants et des conditions d'attribution des cadeaux

Dans le cadre des différents cadeaux offerts, M. GARCIA, adjoint délégué aux finances, explique qu'il convient de délibérer sur les montants et les conditions d'attribution :

- carte cadeau pour les nouveaux bacheliers de la commune, les sportifs méritants de la commune, les enfants nés sur la commune, les enfants du personnel à l'occasion de l'arbre de Noël, les agents médaillés : 20€
- cadeau des agents à l'occasion de l'arbre de Noël : 10€
- bouquet de fleurs : 25€
- raquette lors des obsèques : 50€
- gerbe pour les commémorations : 80€

M. GARCIA explique que ces montants sont déjà appliqués mais doivent être formalisés par une délibération. Il souligne la compétence de Mme MARTY, nouvellement nommée responsable de la trésorerie de Ste Foy la Grande et qui nous a demandé de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants et les conditions d'attribution des cadeaux comme explicités ci-dessus.

9/ Participation à l'animation "Chut, on écoute la télé!" au Grand Pineuilh

M. VALLON, adjoint délégué au sport et à la vie associative, propose la participation de la commune de Pineuilh à hauteur de 600€ dans le cadre d'une animation musicale organisée au centre commercial Grand Pineuilh, par "Chut...on écoute la télé!", le 22 novembre 2017. Il explique que cette émission est audible sur différentes radios d'Aquitaine. Elle se consacre à la musique, au cinéma, au théâtre. Le 22 novembre, la finaliste de The Voice sera présente.

M. BOUILHAC ajoute que cette émission se développe. Elle est filmée en direct et propose la venue d'artistes en pleine ascension.

M. VALLON explique que ce concert entre dans la politique culturelle de la commune.

Mme TALOCHINO pense que les retombées sont plus importantes pour le centre commercial que pour la commune. Mme BERTHOMMIER demande s'il est possible de faire la publicité des commerces de Pineuilh. M. BOUILHAC répond que non.

Mme PRIOLEAU explique que le budget global est de 1 500€ et que le responsable cherche seulement à couvrir ses frais. Il ne fait pas de bénéfice.

Mme VINCENZI pense qu'il ne faut pas ouvrir la porte et ajoute que l'artiste n'est pas locale.

M. le Maire comprend la vision des différents élus mais ajoute que le but est de véhiculer une image dynamique de la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité, un contre (Mme Talochino) et trois abstentions (Mesdames Berthommier, Méry et Vincenzi), le Conseil Municipal accepte que la Commune de Pineuilh participe à hauteur de 600€ à l'animation musicale "Chut! on écoute la télé...", le 22 novembre 2017.

10/ Participation versée à la commune de Ste-Foy-La-Grande pour la création de la sculpture offerte à la délégation allemande de Rotenburg lors du 50^{ème} anniversaire des échanges

Dans le cadre de la venue de la délégation allemande de Rotenburg, lors du 50^{ème} anniversaire, les communes de Pineuilh et de Ste-Foy-La-Grande ont offert à la délégation une sculpture d'une valeur de 1 400€. La commune de Ste-Foy ayant fait l'avance, il s'agit de procéder au remboursement de la moitié, c'est-à-dire 700€ à Ste-Foy-La-Grande.

Lors de la remise officielle, M. BOUILHAC et Mme DEYCARD ont représenté M. le Maire. M. BOUILHAC explique que Rotenburg a offert au Pays Foyen une statue également. Mme DEYCARD ajoute que la commune a offert aussi une corbeille de produits locaux. Pineuilh a participé au déjeuner et a

organisé un petit-déjeuner avant de proposer la visite du Foyer Agapé de J. Bost et de la maison des services publics.

Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention (Mme Méry), le Conseil Municipal approuve le remboursement de la participation de la commune de Pineuilh d'un montant de 700€ à la commune de Ste-Foy-La-Grande.

11/ Convention de mise à disposition du bus à l'association Canoë Kayak St Antoinais pour le cycle pédagogique piscine

Comme l'an passé, M. VALLON, adjoint délégué au sport et à la vie associative, informe que l'association de canoë kayak de St-Antoine-de-Breuilh a sollicité la mise à disposition du bus communal pour transporter les enfants du Pays Foyen le désirant, à la piscine de Bergerac et ce pour leur prodiguer des cours de natation. Une convention de mise à disposition a été élaborée et vous est soumise en annexe. Il s'agit d'autoriser M. le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer ladite convention de mise à disposition.

M. VALLON explique que l'association propose 10 séances de piscine. Le groupe sera constitué de 28 enfants, encadrés par 3 maîtres nageurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition du bus à l'association Canoë club St Antoinais dans le cadre du cycle pédagogique piscine et autorise M. le Maire, ou en son absence le 1^{er} adjoint, à signer ladite convention.

12/ Intégration de Solange RIBEYREIX dans la commission sport/culture/vie associative

Suite à sa demande, M. VALLON, adjoint délégué au sport et à la vie associative, propose l'intégration de Solange RIBEYREIX, conseillère municipale, au sein de la commission sport/culture/vie associative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'intégration de Solange RIBEYREIX dans la commission sport/culture/vie associative.

Mme RIBEYREIX remercie les élus pour leur confiance.

13/ Questions diverses

M. le Maire encourage les élus à faire la distribution du Pineuilh Infos et la lettre relative au recensement de la population, le plus rapidement possible.

Le congrès des maires se tiendra du 22 au 24 novembre 2017.

Conformément au budget, M. le Maire informe que la commune a sollicité un emprunt de 349 000€ auprès de la Caisse d'Épargne, au taux de 1,11%, pendant 12 ans.

Mme BERTHOMMIER explique que l'aire de jeux de Bologne pourrait être ouverte dès Noël. Elle suggère de changer le nom du parc. Les élus ne semblent pas d'accord. Elle ajoute qu'une inauguration devra être organisée aux beaux jours.

M. VALLON informe que le Carnaval se tiendra fin mars 2018 à Eynesse.

M. le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance.

Séance levée à 22h40.